

■ L'énergie éolienne : un enjeu pour le territoire

Le développement décentralisé de l'énergie éolienne en France contribue à redynamiser l'ensemble du territoire. Un projet de ferme éolienne offre l'opportunité de relancer l'activité économique dans une démarche de développement durable. Il constitue, en outre, un véritable atout pour le monde agricole. Un parc éolien génère des retombées économiques qui permettront aux collectivités locales de concrétiser des projets : assainissement, restauration de bâtiments, nouveaux équipements, développement des transports scolaires, etc.

■ Développer un parc éolien : un projet conçu au travers d'une concertation locale

Un projet de parc éolien débute par une large concertation avec les riverains et leurs représentants, qui permettra la meilleure intégration de l'ouvrage dans le territoire.



© PHOTO SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉOLIENNES

© ENERCON

■ Contribuer à l'aménagement du territoire et améliorer le cadre de vie

L'énergie éolienne se développe en très grande majorité dans des zones rurales, peu peuplées, dans lesquelles l'agriculture est, généralement, la principale ressource. Ces zones, souvent délaissées par les commerces et l'industrie, perdent leur dynamisme au profit des centres urbains.

On recense aujourd'hui plus de 450 parcs en France dégageant notamment un produit fiscal important pour les collectivités locales concernées, ces retombées ont permis aux communes et communautés de communes de développer des équipements ou services au profit de leurs administrés. La qualité de vie de la population en est améliorée.

■ Un soutien pour le monde agricole

Les agriculteurs sont les plus anciens utilisateurs des énergies renouvelables (serres, moulins à eau ou à vent, bois énergie...), et notamment de l'énergie du vent pour sa force mécanique ou le pompage de l'eau. Leur association avec le développement éolien constitue donc une évolution naturelle, facilitée par l'impact limité sur l'exploitation agricole et l'emprise au sol très réduite que nécessitent ces installations, qui permettent une diversification compatible avec l'activité agricole préexistante : un parc éolien utilise moins de 1% de la surface sur laquelle il est implanté.

En mettant à la disposition du producteur éolien une partie de leurs parcelles agricoles et en touchant un loyer, les agriculteurs tirent un bénéfice de cette activité. Ainsi, près de 10 millions d'euros par an sont versés au monde agricole et, actuellement, plusieurs milliers d'agriculteurs sont impliqués dans l'implantation d'éoliennes sur leurs terres. En moyenne, les redevances locatives pour le propriétaire et l'exploitant s'élèvent à 2 000 € par MW et par an.



© LA COMPAGNIE DU VENT / DANIEL DINE ZITOUT

Un accord entre la profession agricole et les producteurs d'énergie éolienne

Le Protocole national éolien signé entre l'APCA, la FNSEA et les professionnels de l'éolien propose aux acteurs sur le terrain des contrats types permettant l'implantation d'éoliennes sur des parcelles agricoles. Il a été signé en 2002 et remis à jour en 2006. Ce Protocole et les documents qu'il contient visent à servir de guide commun à l'usage de la profession agricole et des développeurs éoliens.

■ Dynamiser l'emploi local

Les entreprises locales sont impliquées dans la construction du parc éolien, puis dans les opérations régulières de maintenance pendant toute l'exploitation. Cette activité est surtout concentrée autour du génie civil et électrique lors de la construction du parc. Les retombées économiques du chantier sont estimées à près de 200 000 € par MW installé. Des emplois de maintenance sont également créés à proximité du parc.

■ Investissement local et Société d'Économie Mixte

De nombreux projets voient actuellement le jour en offrant la possibilité aux riverains d'investir dans un parc éolien. Le parc « le Haut des Ailes » en Lorraine en est un exemple. L'ouverture du capital de la société exploitant le parc permet de redistribuer une partie des bénéfices de la vente d'électricité à des personnes vivant aux alentours. D'autre part, pour des collectivités, il est également possible de créer des Sociétés d'Économie Mixte (SEM), plaçant ainsi la communauté au cœur du projet. Un exemple parmi d'autres : la communauté de communes du pays de Romans, dans la Drôme, a investi dans le financement d'un parc éolien.

■ Une vitrine pour la commune

Certaines villes ont capitalisé sur l'intérêt croissant des populations pour l'environnement et le développement durable en créant, autour de leur parc éolien, une structure dédiée aux problématiques énergétiques et environnementales. Ces initiatives permettent de valoriser la démarche environnementale de la commune.



Syndicat des énergies renouvelables
France Énergie Éolienne
13-15, rue de la Baume
75008 Paris
Tél. : +33 1 48 78 05 60
Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr - www.fee.asso.fr

© CHRISTIAN WAGNER / FOTOLIA

